



LES EAUX
MINÉRALES
D'OULMÈS

2
0
2
1

COMMUNICATION

On Progress

LES EAUX MINÉRALES D'OULMES



Table de Matière

1

Présentation de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès

Les Eaux Minérales d'Oulmes

Mission

Nos valeurs

Nos engagements en matière de durabilité

2

Droits de l'Homme

Qualité et bien-être au travail

Santé et sécurité au travail

Diversité et égalité des chances

Protection des données privées

3

Normes Internationales du Travail

Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de la négociation collective

Abolition effective du travail des enfants

Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Élimination de toute discrimination en matière d'emploi

4

Environnement

Maîtrise des risques environnementaux

Gestion durable de l'eau

Rationalisation de la consommation énergétique

Notre Ambition Climatique Vers Une Neutralité Carbone

5

Lutte contre la corruption

Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Saine concurrence

LES EAUX MINÉRALE D'OULMÈS

Les Eaux Minérales d'Oulmes (LEMO) est une entreprise citoyenne vouée à l'hydratation saine et au rafraîchissement de ses consommateurs au Maroc et en Afrique, à travers un développement et une croissance durable et responsable.

Acteur majeur du paysage économique marocain, LEMO est pionnière dans le secteur des eaux minérales, à travers des marques phares et emblématiques, telles que Oulmès et Sidi Ali. Leader du marché de l'eau en bouteille, avec une offre complète et diversifiée, Les Eaux Minérales d'Oulmes, filiale du groupe Holmarcom, intègre l'ensemble des activités de la chaîne de valeur que sont le captage, la production, l'embouteillage et la distribution.

Dans sa démarche de durabilité, LEMO considère les 5 C au cœur de sa mission d'entreprise :

Consommateurs

Apporter bien-être physique et émotionnel à travers une hydratation saine et des moments de rafraîchissement uniques.

Clients

Être un partenaire de premier choix, qui crée de la valeur partagée et pérenne.

Collaborateurs

Créer un environnement de travail qui fait grandir nos collaborateurs et inspire les jeunes diplômés.

Communautés

Soutenir nos communautés sur les plans de l'éducation, de l'employabilité, et de la solidarité citoyenne.

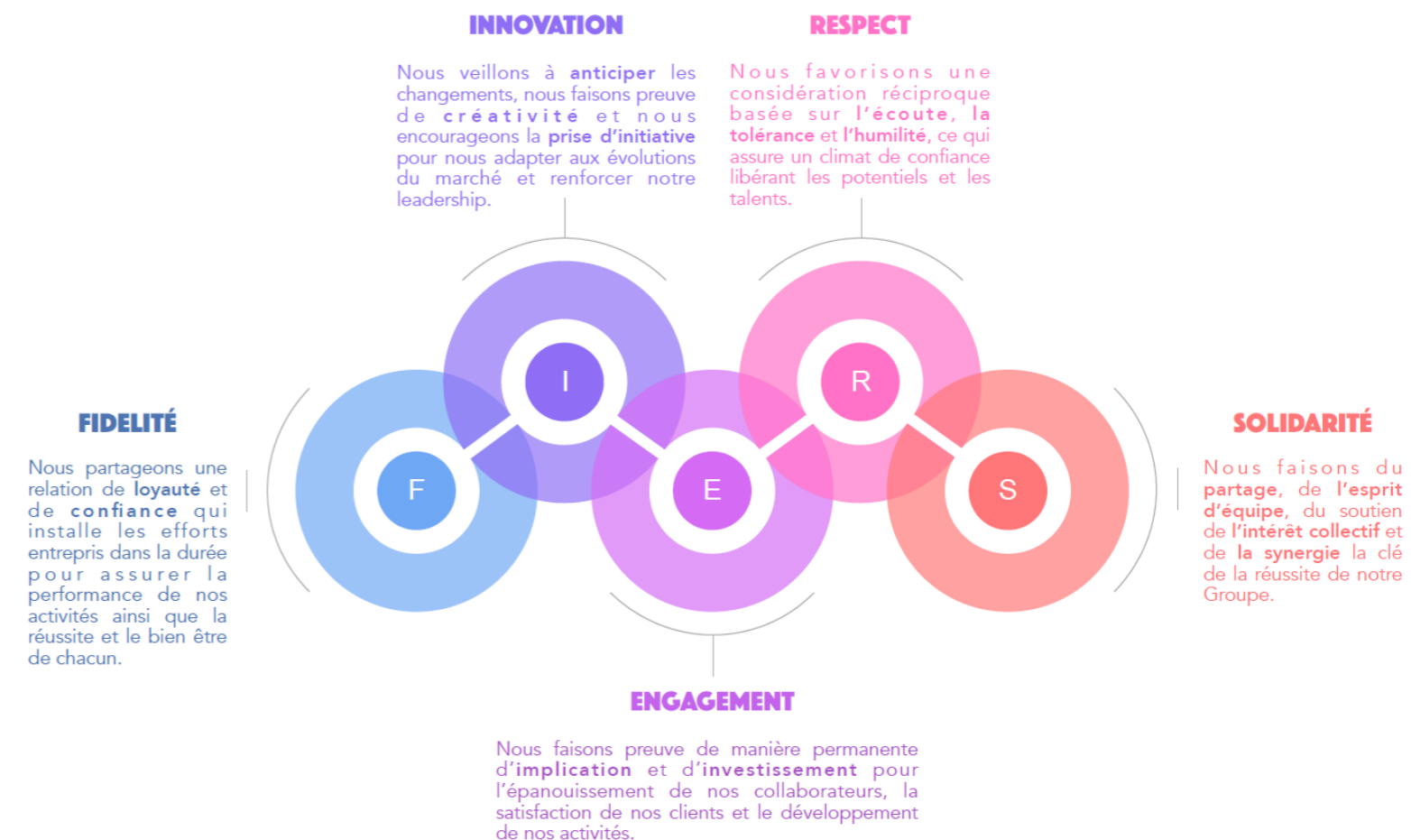
Capital environnemental

Continuer de réduire notre empreinte environnementale et à investir dans notre développement durable.



Nos valeurs

Fort de son héritage culturel et des valeurs transmises par son fondateur, LEMO mobilise ses collaborateurs et fédère ses parties prenantes autour de **cinq valeurs indissociables de la culture humaine, familiale et entrepreneuriale qu'elle fait perdurer depuis près de 90 ans, portées par l'acronyme « FIERS » conjuguant Fidélité, Innovation, Engagement, Respect, Solidarité.**



NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DURABILITE



✓ Global Compact



L'entreprise a intégré dès 2013 le Global Compact des Nations Unies, où chaque année, Les Eaux Minérales d'Oulmès rend compte des progrès réalisés en matière de contribution aux objectifs mondiaux de développement durable.

✓ Label RSE de la CGEM



LEMO a renouvelé en 2021 sa labélisation RSE par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) conformément aux engagements de sa charte RSE constituant son référentiel et aux principes universels de responsabilité sociale.

✓ Certifications de nos systèmes de management



LEMO a reconduit en 2021 ses certifications conformément aux normes internationales, de sécurité des denrées alimentaires, de management de la sécurité, de la qualité et de l'environnement : **ISO 9001:2015 / *ISO 14001:2015 / *ISO 45001:2018 / *ISO 22000:2018.**

LABEL TAHCEINE



Label Tahceine : LEMO a confirmé son engagement en faveur de la santé et sécurité de ses collaborateurs, dans la gestion du risque de contamination au Covid -19 dans les lieux de travail, par le label Tahceine octroyé par IMANOR (Organisme Marocain de Normalisation).



Supplier Workplace Accountability (SWA) : LEMO renforce son engagement social dans le respect des droits fondamentaux des salariés et partenaires.

LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

== DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

DROITS DE L'HOMME

PRINCIPE 1 ET 2

PRINCIPE 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

PRINCIPE 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.



DROITS DE L'HOMME

Droits de l'Homme

Principes 1 et 2

Les Eaux Minérales d'Oulmès s'inscrit dans le respect du principe de la responsabilité sociétale, notamment le respect des droits humains et des conventions internationales du travail dans ses activités, ses relations commerciales et économiques et dans sa sphère d'influence :

- Déclaration Universelle des Droits humains ;
- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique.

Les Eaux Minérales d'Oulmès agit avec diligence dans l'identification et la maîtrise des risques pouvant causer ou contribuer à des impacts préjudiciables sur les droits humains par ses activités et interactions avec ses parties prenantes.

Dans ce cadre, Les Eaux Minérales d'Oulmes a mis en place sa charte de Bonne Conduite du Groupe fondée sur des valeurs éthiques et de respect des droits humains, incitant l'ensemble de ses collaborateurs à respecter les engagements en la matière.

Afin de promouvoir la responsabilité sociétale dans sa chaîne d'approvisionnement, les Eaux Minérales d'Oulmes a mis en place une charte RSE des fournisseurs et sous-traitants réaffirmant le plan de vigilance et les engagements attendus en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les normes du travail, l'interdiction au recours direct ou indirect au travail des enfants, la lutte contre la corruption, l'éthique, la protection de l'environnement et la protection de la santé et la sécurité des personnes.

Les Eaux Minérales d'Oulmes veille au respect des principes d'équité, de diversité, de l'égalité des chances et de l'employabilité sans aucune forme de discrimination relatant à l'origine sociale, nationalité, lieu de naissance, convictions religieuses ou philosophiques, l'âge, le sexe et le handicap. Elle encourage le dialogue social inclusif basé sur la consultation et la participation de ses collaborateurs.

Dans la continuité, Les Eaux Minérales d'Oulmes améliore en permanence la qualité de vie et le bien-être au travail, les relations professionnelles et prévient les pathologies et les traumatismes en maîtrisant les risques professionnels relatifs à la santé et à la sécurité provenant de ses activités, installations et produits et par l'ancrage d'une culture de prévention des risques.

Qualité et bien-être au travail

Les Eaux Minérales d'Oulmes veille à la santé et à la sécurité de ses employés à travers son dispositif de prévention et de maîtrise des risques, d'information et de formation et de promotion de la culture sécurité à une grande échelle.

Un système de management de la santé et de la sécurité au travail est mis en place et certifié au niveau de l'ensemble des sites de LEMO conformément au référentiel ISO 45001. Ce système est amélioré en continu et audité annuellement par un organisme international (AFNOR).

Les Eaux Minérales d'Oulmes mène annuellement des études d'évaluation détaillées englobant les risques par processus, activités, zones et postes de travail, basées sur les procédés de maîtrise opérationnelle et de programme de management de santé et de sécurité au travail.

Des campagnes de sensibilisation et des formations sont organisées selon un planning annuel sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'utilisation des équipements de protection individuelle, les situations d'urgence et la sécurité de machines.

En phase avec les mesures prises en termes de qualité de vie et le bien-être au travail, une enquête de climat social qui a été menée en 2021 par l'organisme international Best Places To Work qui a certifié les bonnes conditions de travail.

Ces résultats illustrent les diverses actions engagées par LEMO pour attirer, retenir et fidéliser les salariés et les accompagner dans leur développement professionnel tout en assurant l'amélioration continue des processus au sein de l'entreprise, à savoir :

- **Un leadership et style de management qui favorise l'intelligence collective**
- **Aménagement des bureaux conviviaux**
- **Travail flexible avec la possibilité de faire du télétravail**
- **36 heures de bénévolat au sein d'un organisme communautaire**
- **Activités de team building réalisés pour renforcer la cohésion du groupe**
- **Plan de formations renforcé**
- **Reconnaissance du mérite individuel**
- **Perspectives de promotion et de mobilité interne**



BEST PLACES
TO WORK

CERTIFIÉ BEST PLACES TO WORK

Les Eaux Minérales d'Oulmes est récemment certifiée « Best Places To Work » parmi les meilleurs employeurs au Maroc en matière de conditions de travail et récompense la grande confiance accordée par les collaborateurs à leur management

Santé et Sécurité au Travail

Leadership

Lead par l'exemple

Signature de la politique de prévention des accidents par l'ensemble des collaborateurs.

Réunions du Top management (Bi-weekly, monthly, réunions des équipes) par des ' Safety Minute' de maximum 5 min animés par le gestionnaire de la réunion.

Organisation des inspections SST inopinées par le Top management au niveau de l'ensemble des sites.

Nomination des Champions SST par Direction lors du TownHall (Prix Safety).

Mise en place d'un programme de récompense des bonnes pratiques SST.

Diffusion des vidéos de sensibilisation sur le programme de prévention des accidents.

Communication mensuelle des Safety flashes selon le programme de prévention des accidents (12 thématiques).

Journée Safety pour promouvoir la culture de la prévention des accidents (Séminaire avec des ateliers animés par des coaches).

Planification

de la maîtrise opérationnelle

Responsabilisation des nouvelles recrues sur le respect des règles de sécurité.

Définition d'un zoning et affectation des responsabilités en matière de SST.

Élaboration des modes opératoires détaillant les modalités de la maîtrise opérationnelle par métier et par risque.

Mise en place de l'informatique embarquée dans les camions.

Formation continue

Formations spécifiques selon les métiers
Qualification & Habilitation liés aux postes à risques



MIDDLE MANAGEMENT ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Formation sur les exigences réglementaires (code du travail, sécurité machines, électricité, sécurité incendie, ISO 45001, etc.).



INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Formation et qualification aux premiers soins et à l'assistance médicale d'urgence.



ÉQUIPES D'INTERVENTION

Formation et qualification des équipiers de première intervention (EPI) et de seconde intervention (ESI).

PRÉVENTION

CONTRE LA PANDÉMIE COVID-19

Les Eaux Minérales d'Oulmes a mis en place des mesures de prévention sanitaires nécessaires pour prévenir la propagation de la pandémie COVID-19 sur ses lieux de travail et pour protéger la santé de ses employés et les parties prenantes de la chaîne de valeur conformément aux directives gouvernementales et recommandations de l'OMS.

LEMO a réalisé une analyse des risques de contaminations dans le milieu de travail afin d'identifier les zones et les postes sensibles. Des actions pour faire face à ces risques ont été mises en place, à savoir :

Prévention contre la pandémie COVID-19

- Plan de continuité d'activité
- Plan de prévention sanitaire
- Protocoles de désinfection et de suspicion d'un cas Covid-19
- Acquisition des équipement, produits et masques
- Surveillance sanitaire

Contamination de l'un des collaborateurs

- Périmètres cernés aux niveaux du siège, des usines, et des centres de distribution
- Liste identifiée des personnes sensibles avec les facteurs aggravants : le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les personnes âgées de plus de 40 ans
- Cellules constituées cellules de contrôle par entité/processus
- Mesures sanitaires respectées

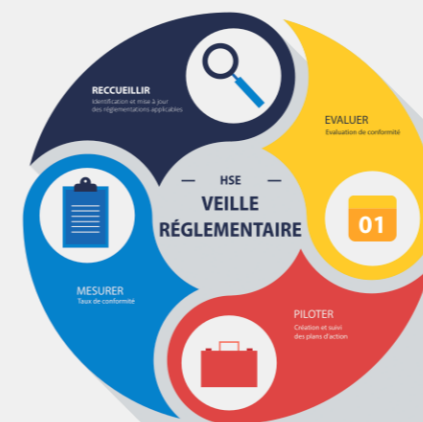
Gestion des personnes externes

- Limitation des prestations externes
- Limitation des visiteurs

Enregistrement d'un cas suspect

- Protocole élaboré de prise en charge des cas suspects.
- Numéros (interne & externe) d'urgence communiqués en cas de suspicion de contamination.

Le dispositif de lutte contre la pandémie COVID-19 a permis l'obtention du label TAHCEINE élaboré par IMANOR, organisme marocain de référence en matière de certification et de labellisation.



VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Les Eaux Minérales Oulmès a mis en place une plateforme de veille et de suivi de la conformité réglementaire à travers un logiciel d'assistance « NOVALIA ».

Diversité et égalité des chances

L'engagement de Les Eaux Minérales d'Oulmes en faveur de la diversité et l'égalité des chances est formalisé et matérialisé à travers des mesures concrètes prohibant toute forme de discrimination, notamment :

En sensibilisant nos collaborateurs sur le respect des principes fondamentaux des droits humains, le respect de l'égalité des chances et la diversité et en rendant visible l'engagement sur la charte de bonne conduite et le règlement intérieur, explicité comme suit :

- Se comporter avec respect et considération envers toute personne ;
- Respecter la diversité des différentes croyances des personnes, ainsi que de leur vie privée ;
- Éviter toute conduite discriminatoire, qu'elle soit directe ou indirecte et plus spécifiquement la discrimination basée sur l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge et le genre.

En respectant l'équité et l'égalité des chances dans les processus de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation annuelle.

En mettant en place un processus d'identification des risques de discrimination et en adoptant un suivi vigilant de leur prévention dans tous les départements dans des tableaux de bord dédiés.

En renforçant les mesures mises en place de prévention du harcèlement comprenant la procédure explicite et le système d'alerte et de traitement des réclamations, l'évaluation des risques associés et la sensibilisation des collaborateurs sur son caractère critique au niveau du règlement intérieur et du code de bonne conduite.

Égalité des genres

- Définition des critères SMART dans tous les processus LEMO garantissant un traitement transparent, égalitaire et équitable (rémunération, évaluation, promotion, développement de compétences).
- Mise en place d'une grille des salaires comparative garantissant la non-discrimination entre les femmes et les hommes.
- Dans son processus de recrutement, à compétence égale, l'entreprise donne systématiquement la priorité aux femmes, afin d'augmenter leur part dans l'effectif.
- Mise en place d'un plan de réduction des contraintes pour promouvoir l'évolution professionnelle des femmes au sein de l'entreprise.

LEMO compte actuellement 33 % des femmes membres du Comité de Direction et envisage comme objectifs la labélisation de son approche Genre conformément aux standards internationaux.

Dans l'appui à l'autonomisation économique des femmes, notamment dans les territoires d'implantation, LEMO a soutenu la création de trois coopératives de femmes constituant des activités génératrices de revenu au profit de familles vulnérables et contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Personnes en situation de handicap

Le processus de recrutement prévoit qu'à compétences égales le choix sera porté sur le candidat, pour les postes susceptibles d'accueillir les personnes en situation de handicap. Une cartographie de 50 postes est définie.

Dans l'insertion professionnelle des Personnes à capacités réduites, Les Eaux Minérales d'Oulmès a procédé à une analyse des postes de travail aboutissant à une cartographie des postes accessibles par type de handicap en corrélation avec ses métiers. Dans ce cadre, le processus de recrutement prévoit qu'à compétences égales le choix sera porté sur le candidat PSH.

LEMO compte six personnes en situation de handicap (PSH) dans ses effectifs et a aménagé des postes de travail et des accès spécifiques aux locaux pour les personnes à capacités réduites en fonction du handicap, avec l'appui du médecin du travail et du responsable QHSE du site concerné. Une liste des travaux pouvant porter préjudice ou susceptibles d'aggraver leur état a été mise en place et communiquée par le médecin du travail.

Protection des données privées

Les Eaux Minérales d'Oulmès assure la sécurité et la protection des données privées conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et affiche son engagement dans son code de bonne conduite.

LEMO a mis en place les procédures adéquates relevant de la politique de sécurité de l'information et des données confidentielles en matière d'autorisations d'accès, de sécurité physique de la collecte, l'utilisation et le stockage de l'information et en termes de communication et d'archivage.

Les informations confidentielles impliquent toute information relative à ce qui est stratégique, financier, commercial, technique et administratif. Les données personnelles restent strictement confidentielles et protégées. Seul le personnel habilité est autorisé à y accéder pour exercer ses fonctions.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

PRINCIPE 3, 4, 5 ET 6

PRINCIPE 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

PRINCIPE 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

PRINCIPE 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

PRINCIPE 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Normes Internationales du travail

Principe 3, 4, 5 et 6

■ Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de la négociation collective

L'entreprise s'est engagée à reconnaître les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective, y compris le droit de constituer et d'adhérer librement à des syndicats indépendants et cet engagement est clairement communiqué à tous les employés.

Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose d'un document qui définit l'organisation du dialogue social au niveau de l'entreprise, qui précise la mise à disposition de l'ensemble des représentants du personnel d'un temps et d'un budget alloué à l'expertise juridique en matière de développement des compétences sur l'ensemble des aspects sociaux dont ils sont en charge conformément aux exigences réglementaires.

LEMO organise des formations pour la sensibilisation des représentants du personnel sur le suivi régulier des demandes et des réclamations, et leur octroie l'accès aux conseils des cabinets d'avocats travaillant avec l'entreprise.

Des comités représentatifs sont mis en place dans le cadre de la participation et la consultation du personnel conformément à la réglementation applicable. Plusieurs outils sont mis en œuvre, notamment les briefings matinaux et l'écoute active des collaborateurs.

Dans le cadre de sa responsabilité vis-à-vis de ses collaborateurs et pour assurer une parfaite cohésion, l'entreprise a mis en place un dispositif de prévention du harcèlement au travail. Ceci s'est concrétisé par une sensibilisation régulière des cadres et l'intégration de ce dispositif dans le règlement intérieur et le code de bonne conduite.

■ Abolition effective du travail des enfants

Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi des règlements internes, où il est interdit d'avoir recours direct ou indirect au travail des enfants de moins de 15 ans (article 143 du code du travail).

LEMO a également intégré les dispositions concernant le travail des enfants dans les contrats avec les fournisseurs et les sous-traitants et a formalisé et enregistré les contrôles effectués.

■ Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Les Eaux Minérales d'Oulmès est engagé à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et opère conformément à la réglementation en vigueur.

LEMO fait appel au travail des intérimaires suivant les besoins de la saisonnalité, et contractualise avec le prestataire de service de recrutement précisant les raisons justifiant le recours à des salariés intérimaires, la durée des opérations associées et le lieu de leur mise en œuvre.

Le recours aux salariés de l'organisme de travail temporaire est effectué après consultation des délégués des salariés et conformément au code du travail marocain.

■ Élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Les Eaux Minérales d'Oulmès garantit l'égalité des chances et la non-discrimination par la mise en place d'une procédure de recrutement basée sur les compétences et des processus de formation, de rémunération et de promotion garantissant un traitement transparent, égalitaire et équitable quel que soit l'âge, le sexe et le handicap et par un suivi des indicateurs dédiés.

LEMO veille à développer une culture d'entreprise sensibilisant les collaborateurs sur les principes de la diversité, de l'égalité des genres et de la non-discrimination vis-à-vis des personnes vulnérables, notamment à travers le règlement intérieur, le code de bonne conduite, la promotion de nos valeurs humaines et comportementales.

LEMO a mis en place le dispositif de remontée des actes de discrimination des salariés en toute liberté, est piloté par la Direction Gouvernance, Risk & Compliance (GRC).

ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 7, 8 ET 9

PRINCIPE 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

PRINCIPE 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

PRINCIPE 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



ENVIRONNEMENT

Environnement

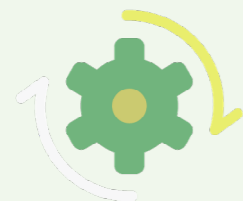
Principe 7, 8 et 9

Les Eaux Minérales d'Oulmes considère la préservation de l'environnement au centre de sa démarche de développement durable et s'engage dans sa charte QHSE à :

- Protéger l'environnement, prévenir les pollutions et minimiser l'impact environnemental de ses activités, installations et produits, notamment les rejets liquides, les déchets solides, les rejets atmosphériques et les nuisances sonores.
- Préserver le patrimoine, anticiper l'accroissement de la capacité de production, moderniser l'outil de production et innover en continu les procédés de fabrication et packaging grâce à une veille technologique proactive alliant la rationalisation de la consommation des matières premières et des ressources naturelles avec le respect de l'équilibre de notre écosystème.
- Respecter les exigences légales, réglementaires, contractuelles et normatives relatives aux services, système d'information, installations et produits ; et ce, en matière de qualité, de salubrité, de santé et sécurité au travail et d'environnement.

Dans le cadre de son programme annuel de management environnemental, LEMO analyse les impacts significatifs des activités et des installations sur l'environnement et déploie un plan d'action afin de réduire et d'éliminer tout risque.

Le système de Management environnemental LEMO est certifié ISO 14001, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des performances environnementales grâce notamment à l'écoconception de ses produits, à une utilisation plus efficace des ressources et à la réduction des déchets, dans l'ensemble des processus.



**Éco-
innovation**



**Éco-
consommation**



**Eau-
économie**



**Éco-
énergie**



**Éco-
distribution**



**Éco-
traitement des
déchets**

■ Maîtrise des risques environnementaux

Dans le cadre de la prévention et de traitement des accidents affectant l'environnement et la santé humaine, Les Eaux Minérales d'Oulmès a établi une liste des opérations à risques dues à ses activités et les conséquences potentielles en cas d'accident. LEMO a mis en place des procédures détaillées, des plans d'actions, des équipements et des programmes de formation pour prévenir et réagir efficacement aux accidents et aux situations d'urgence, le cas échéant.

Dans le cadre du dispositif de veille environnementale et de conformité réglementaire, l'entreprise procède à une analyse d'impact de ses activités qui comprend l'identification des causes liées. Plusieurs paramètres sont examinés à savoir : l'air, le bruit, les déchets solides, liquides (fluides) ou gazeux, l'eau, l'énergie, le paysage, le sol, les dangers naturels et technologiques, etc., avec pour objectif de réduire et/ou éliminer les impacts significatifs.

En cas de risques potentiels d'impact sur les riverains, l'entreprise dispose d'une procédure permettant d'informer immédiatement les communautés locales affectées, ainsi qu'une procédure sur les interventions d'urgence, les plans d'évacuation et les interventions médicales. À noter qu'à ce jour, aucun incident n'a été recensé.

■ Gestion durable de l'eau

Dans sa démarche de rationalisation des consommations en eau, Les Eaux Minérales d'Oulmes a établi des dispositifs permettant d'éviter la déperdition d'eau et d'aboutir à une meilleure efficacité de gestion durable d'eau.

Le processus de captage de l'eau à la source est réalisé en respectant le cycle de vie de l'eau, ainsi que le rythme de renouvellement de la source conformément à la réglementation en la matière.

95% de l'eau captée est utilisée dans le remplissage des bouteilles, tandis que 5% font l'objet d'un recyclage pour une réutilisation pour d'autres utilisations. Cette eau recyclée est destinée spécifiquement au nettoyage des machines, du sol et des lieux communs et au traitement dans une seconde station d'épuration biologique pour être utilisée dans l'irrigation des espaces verts. L'eau traitée dans cette station est contrôlée chaque trimestre par un laboratoire accrédité selon la norme marocaine de qualité des eaux.

L'entreprise procède au recyclage des eaux de rinçage des machines de remplissage. Une économie de 400 m³ d'eau par jour est effective. LEMO a également investi au fil des années dans des machines nouvelles générations moins consommatrices en eau grâce à la suppression et le remplacement de l'étape de rinçage dans le processus d'embouteillage.

■ Rationalisation des consommations matières et énergie

Dans sa rationalisation de ses consommations énergétiques, Les Eaux Minérales d'Oulmes a mis en oeuvre plusieurs programmes d'actions portant notamment sur l'écoconception de ses produits, l'optimisation de ses processus de production et l'orientation vers de nouvelles technologies moins consommatrices d'énergie.

Afin d'appuyer sa démarche de réduction de l'utilisation du plastique d'origine fossile, les Eaux Minérales d'Oulmes a entamé un programme d'allègement progressif du poids des bouteilles en plastique et de la taille des bouchons et des cols depuis 2012. Cette démarche a permis de baisser la consommation de PET et d'énergie, et de réduire les émissions de carbone.

Dans le cadre de la modernisation des outils industriels, Les Eaux Minérales d'Oulmes œuvre dans une démarche de digitalisation de son système énergétique dans le sens d'une optimisation des processus et de performance.

Des compteurs communicants ont été mis en place, dotés de capteurs relevant la quantité d'énergie consommée en temps réel et à un intervalle régulier, et transmettant les données à un système d'information accessible aux gestionnaires de réseaux de l'entreprise.

Les compteurs communicants pilotent en temps réel la consommation énergétique, détectent les éventuelles anomalies et réalisent les optimisations nécessaires.

La digitalisation des outils et la généralisation des compteurs communicants ont permis de renforcer l'interface avec les gestionnaires de réseaux, d'améliorer le suivi et la gestion des flux énergétiques, de contribuer à l'efficacité énergétique des installations et la réduction des gaz à effets de serre.

Notre Ambition Climatique

Vers Une Neutralite Carbone



Les Eaux Minérales d'Oulmes a rejoint la campagne Business Ambition for 1.5°C de l'initiative Science Based Targets (SBTi)

OBJECTIFS D'ÉMISSIONS NETTES ZÉRO FONDÉS SUR LA SCIENCE (SBTi)

Consciente des enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques, LEMO a entrepris plusieurs mesures de limitation de son empreinte carbone portant notamment sur l'écoconception des produits et la diminution des consommations de matières premières, l'efficacité énergétique dans les processus industriels et le transport et sur une gestion durable de l'eau.

Grâce à ses efforts en la matière, et en phase avec les objectifs de l'accord de Paris pour le Climat et les objectifs inscrits par le Maroc dans le cadre de sa contribution nationale déterminée, dans ses volets Atténuation des GES et Adaptation, LEMO a rejoint en octobre 2021 la campagne "Business Ambition 1.5° C" de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Cette initiative vise à atteindre zéro émission nette d'ici à 2050, pour contribuer à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels.

LEMO inscrit, dans ce cadre, la réalisation en 2022 d'un Bilan carbone englobant l'ensemble de ses sites et activités et la déclinaison de ses objectifs scientifiques en la matière.



Business Ambition for 1.5°C

Advocate for net-zero emissions
Transforming to a net-zero emissions economy requires coordinated action across all sectors of the economy, supported by enabling policy frameworks. Companies signing this document commit to policy advocacy positions consistent with a 1.5°C future. Companies are urged to advocate at key international forums, and in the countries in which they operate and have influence, for supportive government policy and goals that will deliver a net-zero 2050 pathway by no later than 2050.

Science-based targets (SBTi) are targets that, at a minimum, meet two years into the future and that meet the criteria and recommendations of the SBTi

Science-based net-zero emissions targets are long-term targets – by 2050 at the latest. The SBTi defines the scale of net-zero emissions for companies as reaching a state of no impact on the climate resulting from the organization's GHG emissions.

Reaching a state of science-based net-zero emissions implies the following two conditions:

- Companies must attain a level of carbon emissions in the value chain through a series of science-based targets consistent with the depth of abatement advised in scenarios that limit warming to 1.5°C with no or limited overshoot.
- Companies must neutralize the impact of any source of residual emissions that remains subject to be eliminated by permanently removing an equivalent amount of atmospheric carbon dioxide.

More detail can be found in the [Business Ambition for 1.5°C Science and Facts document](#) and the [SBTi hub-zero website](#). For financial institutions, the approach to net-zero emissions targets across the value chain will be further developed.

Sign the commitment
Please fill in and sign this document and return a signed copy to the SBTi Corporate Engagement team at corporate@sciencebasedtargets.org. The SBTi reserves the right to carry out due diligence reviews before accepting and publishing commitments. Please make sure you are also aware of SBTi policies regarding the companies' participation in the initiative in our [FAQ](#).

The SBTi commitment letter can be signed by a senior level executive; however, we request to please provide the contact details of a managerial level point of contact in the organization in the information table.

Once this commitment letter is processed and you have received a formal confirmation over email, your company will be recognized as "Committed" on our website and the partner websites of UN Global Compact and WFP Moral Business. Additionally, your organization will be added to the UNFCCC Race to Zero Campaign.

RACE TO ZERO

Signature: *[Handwritten Signature]* Date: 10/31/2021

Place: CASABLANCA

SCIENCE BASED TARGETS | United Nations Global Compact | WE MEAN BUSINESS

info@sbti.org | www.sciencebasedtargets.org | www.un.org/race-to-zero

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

PRINCIPE 10

PRINCIPE 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin..



Lutte contre la corruption

Principe 10

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose d'un code de déontologie et d'une charte de bonne conduite qui régissent les règles à suivre dans le cadre de ses activités professionnelles et commerciales, ainsi que les initiés permanents et occasionnels.

■ **Ethique, déontologie et prévention de la corruption**

Le code de déontologie de LEMO couvre plusieurs aspects parmi lesquels la conformité aux lois, règlements et conventions, la gestion des conflits d'intérêts, la prévention et la lutte contre la corruption, le respect d'une concurrence saine et loyale, de la confidentialité, des droits humains et de la liberté syndicale, la lutte contre le travail des enfants et le harcèlement au travail, la non-discrimination, ainsi qu'une politique régissant la proposition et l'acceptation de faveurs.

Les Eaux Minérales d'Oulmes veille au bon respect de la charte de bonne conduite et a instauré plusieurs mesures de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence sur l'ensemble de ses activités à travers notamment :

- la sensibilisation des collaborateurs sur les questions d'éthique, de l'anti corruption.
- la mise en place d'une cartographie des risques identifiant les activités exposées aux risques de corruption et de fraudes, et du plan de maîtrise y afférant.
- le dispositif d'alerte et de recueil des signalements émis par les collaborateurs.

Dans le cadre de ses activités, Les Eaux Minérales d'Oulmes s'attache à pratiquer des relations commerciales justes et intègres et refuse d'offrir ou de recevoir un avantage quelconque dans le but d'obtenir une quelconque facilité ou faveur ou une transaction commerciale impliquant la transgression d'une réglementation et des principes de responsabilité socialité.

En matière de transparence et d'efficacité de la gouvernance de l'entreprise, Les Eaux Minérales d'Oulmes a désigné deux cabinets d'audit et de commissariat aux comptes affiliés à un réseau international (Ernst & Young, Grant Thornton) pour auditer et certifier annuellement la conformité des comptes avec les obligations légales, comptables et fiscales de l'entreprise.

Ce procédé permet une double vérification des documents ainsi qu'une complémentarité par rapport aux informations comptables. Des audits internes sont programmés annuellement conformément aux procédures normatives et règlements en vigueur.

■ **Saine concurrence**

Les Eaux Minérales d'Oulmes s'est engagée à ne pas conclure, ni exécuter des accords visant à imposer des prix, procéder à des soumissions concertées ou établir des restrictions à la production, participer à des partages des marchés par répartition de clients, fournisseurs, zones géographiques ou branches d'activité et mène plusieurs actions dans ce sens, notamment :

le suivi et le contrôle régulier par la Direction Gestion des Risques et Compliance (GRC) des dispositions du guide de commercialisation, la surveillance des modes de commercialisation des produits et la répartition par zones par la direction commerciale, ainsi que l'analyse et le suivi de la cohérence et la mise en œuvre de la politique des prix.